

Coppet, le 18 juillet 1904.

Monsieur J. Lagier,  
Président de la Société internationale de Sauvetage  
du Lac Léman,  
Nyon.

Monsieur le Président,

En réponse à votre honorée lettre  
du 16 courant nous demandant les motifs de saisie  
qui ont fait l'objet de notre détermination du 13 juillet  
que nous avons portée à votre connaissance le 4 courant,  
les voici :

1<sup>o</sup> financièrement offert par nous  
à Butat, une coupe challenge, pour être  
courue chaque année par les équipes du Petit Lac. A  
cette fête s'imposait et, en Août, toutes les  
Sections de Nyon à Genève inauguraient chez nous ce  
A cette réunion fraternelle, qui a été très-  
nous rappelait notre belle solennité de 1904,  
nous avons fait un plaisir, un devoir même, d'in-  
viter nos principaux membres du Comité  
mais, personne n'a donné signe de vie et  
d'ignorer nous accuser réception de <sup>notre</sup> invitation.  
<sup>En 1904</sup> même année, notre Section avait obtenu au-  
un accord du Comité du Prix Hubert.  
prix de ce vénéré Colonel Hubert, le pro-  
notre Section qu'il a pilotée à ses débuts,

I. J. J.

membre, M.  
courue chaque  
cet effet, un  
Sections de  
superbe don  
réussie et no  
nous nous ét  
viter cordia  
Central; ma  
aucun n'a  
2<sup>o</sup>. Cette  
B. Vervey  
Depuis, le  
moteur de



après ce premier attribut, semblait recevoir de droit une section de notre importance et de notre ancienneté car, si vous jetez les yeux sur nos comptes qui n'ont jamais donné lieu à une contestation, vous jugerez que nous ne sommes pas une quantité négligeable, et que notre comptabilité en règle <sup>ne peut</sup> pas avoir donné lieu à une motion défavorable à notre égard de la part du Comité de ce Prix. Puis, la décision de ce Comité par laquelle il a décerné, le 27 juillet dernier, à Rolle, ce prix à une section de deux années d'existence seulement, sacrifiant ainsi une soeur de bien plus vingt ans, forte de cinquante-cinq membres, qui envoie annuellement frs. 600. à la Caisse Centrale; a fait déborder la coupe et, en ce même jour de fête, nos sociétaires pour protester contre ce favoritisme trop frappant, en quoi ils voient une antipathie envers les Sections du Petit Sac en général et à l'égard de Coppet en particulier, ont unanimement demandé l'Assemblée extraordinaire où a été prise, comme protestation, la grave décision de se séparer du giron international du Sauvetage du Léman.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec nos regrets, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président:

Le Commissaire,

Le Secrétaire-Caissier

et

H. Portier,

H. Natuat,